



**PV PAR SECRÉTAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 décembre 2023 À 18H00**

PRÉSENTS

Mylène ROBERT, Gérard LECLERC, Élisabeth DEBS, Claude RAYMOND, Sylvie MORGAN, Pascal PALISSIER, Suzanne GARDEY, Emmanuel LORIAUD, Frédéric DEVEIDEX, Sébastien GRAUFFEL, Sandrine BOTELLE.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Élodie BLONDEL à Frédéric DEVEIDEX, Sophie BROSSARD à Sébastien GRAUFFEL, Dimitri HERAUD à Pascal PALISSIER, Amélie RÉMY à Emmanuel LORIAUD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Élisabeth DEBS

Madame le Maire ouvre la séance à 18H02.

Avant de démarrer les ordres du jour Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : accordé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du CM du 21 Novembre 2023

Approuvé à l'unanimité

- Convention ENEDIS (point supplémentaire)

Madame le Maire demande l'autorisation de pouvoir signer chez le notaire une convention qui avait été faite avec ENEDIS concernant un câble électrique pour alimenter une entreprise chez Clair.

Approuvé à l'unanimité.

- Zones Accélération Énergies Renouvelables : bilan de la concertation :

Sarah nous énumère les personnes qui se sont manifestées et nous donne les surfaces correspondantes. C'est un zonage qui n'engage pas les personnes concernées par ces surfaces. Elles seront simplement prioritaires.

Approuvé à l'unanimité.

En parlant des énergies renouvelable Gérard Leclerc nous parle du projet de l'État de construire des EPR2 et des retombées économiques pour notre secteur lors de la construction d'un EPR2 en nord gironde, environ 15 000 personnes qu'il faudra loger.

- **Appel d'offre : Achat Rovima**

Il faut une délibération pour candidater à cet appel d'offre au prix de 20 000€ pour l'achat foncier de Rovima.

Approuvé à l'unanimité.

- **Décision modificative budgétaire**

Mylène nous explique les différentes charges, entretien et travaux suite à la tempête de 2022 que la commune a dû intégrer dans ses dépenses.

Il s'ensuit une discussion sur le paiement des salaires et primes de fin d'année qui finalement a été effectué sans problème.

Dans le chapitre 77 les 63 000€ en recette fonctionnement correspondent au remboursement par les assurances de tous les frais occasionnés par la grêle de 2022.

Madame le Maire nous demande de les mettre dans le chapitre 11 en dépenses.

Une polémique démarre sur la ligne 61 551 Matériel roulant.

Finalement nous votons pour les lignes 61 5221 Bâtiments publics et 615228 Autres bâtiments

1 voix pour, 6 voix contre, 8 abstentions

- **Nouvelles règles de gestion**

Madame le Maire nous explique que le budget de fonctionnement devient de plus en plus difficile et qu'il faut changer notre méthode d'achat.

Gérard nous indique que les dépenses sont passées de 1 438 000€ en 2020 à 1 901 000€ en 2023.

Les recettes sont passées de 1 540 000€ à 1 750 000€.

On prévoit pour l'année prochaine un déficit de 300 000€.

Gérard nous présente les 4 axes de ces nouvelles règles de gestion.

Délibération relative à la périodicité du conseil municipal

Un conseil tous les deux mois afin de mieux anticiper et réagir.

Approuvé à l'unanimité

Délibération relative à la gestion du personnel

Il est décidé de nouvelles règles de gestion du personnel en matière d'embauche : le recrutement sera voté en conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

Délibération relative aux règles d'achat

Pour tout marché public supérieur à 2000€ HT il y aura un responsable des achats qui utilisera mensuellement les crédits votés par le conseil municipal et qui fera un compte rendu qui sera lu au CM.

Objectif : réduction de 10% par an des achats.

Approuvé à l'unanimité

Délibération relative aux délégations du conseil municipal consenties au maire

La présente délibération reconduit Madame le Maire dans ses attributions mais avec une limite dont le montant est fixé à 2000€ HT.

Madame le Maire soulève le problème des réparations d'urgences par exemple où il y aura des difficultés à réunir le conseil municipal dans des délais très courts.

La majorité des conseillers désire que toutes les décisions soient votées et ne voit pas le problème de se réunir.

Le débat revient sur l'emploi du responsable des personnels techniques.

Il est décidé à l'unanimité de continuer le débat à huis clos.

Chacun donne son opinion sur l'utilité ou non de garder cette personne.

Il est décidé de ne pas reconduire ce contrat.

Gérard va proposer une ligne de conduite pour la bonne marche du service technique.

1 voix contre, 10 voix pour, 4 abstentions

QUESTIONS DIVERSES

- Médiathèque:

On a une employée avec un contrat de 9H / semaine :

3H le mardi matin et 6H le mercredi

Le samedi matin 1bénévole.

La médiathèque est entrain de périlcliter.

Le conseil s'interroge sur la façon de relancer son activité.

- Prime de l'inflation

Nous avons jusqu'à juin 2024 pour la verser.

Il faut prévoir à peu près 14 000€ au budget pour cette prime.

Le conseil s'interroge sur le fait de verser cette prime en une fois ou plus.

- Place de la Mairie

Le permis de construire a été obtenu il y a 3 semaines.

Les travaux prévus par Eau 17 ont été retardés et donc les travaux de VRD sont prévus pour septembre 2024.

Il faut prévoir une convention avec le propriétaire du café pour occupation du sol.

- Problème de la révision de loyer du Dr Rodeau à la Maison Médicale

Gérard nous explique les différentes phases de ce problème et les échanges que l'on a avec la trésorerie qui n'a pas la même façon de calculer et avec laquelle nous avons un RDV.

- **Projet du collège sur le thème du patrimoine**

C'est un projet avec les élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème} qui prévoit d'organiser à Mirambeau un parcours axé sur le patrimoine avec des panneaux explicatifs placés à des endroits stratégiques.

Les encadrants de ce projet demandent à la municipalité la prise en charge de ces panneaux.

La séance est levée à 21H30.

Secrétaire de séance

Le Maire